



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CNRS

Question écrite n° 25861

Texte de la question

M. Laurent Hénart souhaite attirer l'attention de Mme la ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies sur la situation du personnel de l'Institut de l'information scientifique et technique, l'INIST, département du CNRS. En effet, il existe un certain flou juridique concernant le statut de ces ingénieurs dont le travail régulier est nécessaire à l'ensemble de ce secteur de la recherche. Ainsi désire-t-il l'interroger sur le statut professionnel de ces personnes et sur la couverture sociale dont ils peuvent alors bénéficier.

Données clés

Auteur : [M. Laurent Hénart](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25861

Rubrique : Recherche

Ministère interrogé : recherche

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 2003, page 7596

Question retirée le : 4 mai 2004 (Fin de mandat)